

## Memento : Paiement et annulation sorties

Novembre 2025

Dès 100€, vous pouvez payer par carte bancaire (Gold, Visa Premier Américan Express). Avant de vous engager dans ce mode de paiement il est important que vous vous rapprochiez de votre banque afin d'en connaître les modalités. Pour garantir une bonne gestion de la liste d'attente, merci de voir avec le bureau avant toute vente de place.

### En cas d'annulation paiement par carte bancaire :

Si aucune autre personne ne peut vous remplacer, aucun remboursement ne sera effectué par l'association y compris les frais bancaires de la transaction bancaire (2%), pour le remboursement, à vous de faire des démarches auprès de votre banque ou bien votre assurance voyage, l'association vous délivrera une facture correspondant au frais que vous avez engagés.

### En cas d'annulation par d'autres moyens de paiements :

Si aucune autre personne ne peut remplacer le participant annulant, un remboursement partiel sera effectué. Ce remboursement portera uniquement sur les frais engagés récupérables par l'association. Les montants non récupérables restent à la charge du participant.

### Paiement par chèque vacances :

Il sera demandé un supplément correspondant au pourcentage prélevé par ANCV (actuellement 2,5). Si le montant du ou des chèques vacances dépasse le tarif demandé, la différence ne fera l'objet d'aucun remboursement.

#### Revente

Il sera demandé un supplément correspondant au pourcentage prélevé par ANCV (actuellement 2,5). Si le montant du ou des chèques vacances dépasse le tarif demandé, la différence ne fera l'objet d'aucun remboursement.

**Le délai d'annulation des Sorties et Voyages d'un montant supérieur à 100€ est fixé à 30 jours.**

**Pour les montants inférieurs à 100€, le délai est fixé à 15 jours. Si la personne annule avant ces délais (de 30 ou 15 jours selon le cas), le remboursement est intégral, à l'exception des frais bancaires éventuels.**